

Compte-rendu

Réunion publique du 11 avril 2024 relatif

aux travaux de requalification de l'avenue Charles de Gaulle

M. le Maire accueille les administrés présents à la réunion en les remerciant. Il présente les grandes lignes du projet, en insistant sur l'obligation réglementaire de mettre aux normes l'assainissement de l'avenue Charles de Gaulle.

M. le Maire annonce près de 65% de financement par les partenaires extérieurs (CDEA et le Département de l'Essonne) et 35% à la charge de la commune.

Il précise que la requalification de l'avenue est globale, pour que l'ensemble des réseaux soit refait à neuf et que cet axe majeur de la commune soit qualitatif, puis passe la parole aux différents intervenants :

- 1- **Ahmed. Zerrouki, Directeur du Pôle des Espaces Urbains de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) débute la réunion par l'exposition de l'obligation du changement du réseau d'assainissement qui est à ce jour en unitaire et doit passer en séparatif.**

Présentation du plan du futur réseau d'assainissement et de son emprise qui sera en milieu de chaussée, ce qui implique des problématiques sur la circulation qui sera fermée, par tronçons, mais restera ouverte aux secours ; la circulation des piétons sera maintenue, les livraisons des commerces seront possibles également. Il est précisé que plus les travaux se feront avec la circulation fermée plus, ils avanceront vite.

- 2- **Arbres et Paysage** aborde la raison de l'abattage des arbres bien qu'ils soient en bonne santé. Il est expliqué que ces platanes ont un système racinaire très développé, avec une présence des racines jusqu'à 12m de rayon, par conséquent, l'impact des travaux ne permettra pas de les maintenir car il y a de forts risques de les endommager et donc de les fragiliser. de plus, 7 sinistres liés au système racinaires on été enregistrés chez les riverains.

- 3- **Eau Cœur d'Essonne**, explique que le réseau de distribution est bon mais celui du transport est à changer (les branchements individuels seront remplacés).

- 4- **SMOYS** : syndicat en charge de la partie enfouissement des réseaux secs (Enedis et télécom) en domaine public et privé. Des prises de rdv pour des visites avec la maîtrise d'œuvre ont eu lieu à l'issue de la réunion.

Lorsqu'il y aura des coupures de courant chez les riverains, ils seront prévenus en amont par des courriers.

Tous les travaux pour les réseaux secs en parties privées seront financés par le SMOYS.

Des constats d'huissier seront faits systématiquement.

A. Zerrouki présente les plans d'esquisse du projet, AVANT-APRES.

Les travaux sur l'avenue sont importants et doivent donc entraîner la réalisation d'une circulation douce (c'est obligatoire).

Il est proposé un Chaucidou, comme sur la Route de Cheptainville. Il est précisé que ce type d'équipement, sur une départementale, fonctionne (un équipement de ce type a été réalisé à Ste Geneviève des Bois sur une voie à 9000 véhicules/jour (Route de Longpont). Av. Charles de Gaulle il y a environ 6000 véhicules/jour).

Il sera réalisé presque autant de places de stationnement qu'actuellement (35 au lieu d'une quarantaine, mais elles seront toutes aux normes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui). Les places seront au maximum non imperméabilisées, pour permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer.

Sont détaillées les dimensions des trottoirs, de la chaussée, la création de plateaux ralentisseurs à chaque intersection, la plantation d'arbres de taille correcte dès la mise en œuvre et en nombre important (les essences ne sont pas encore choisies), l'intégration de la circulation des cyclistes ...

Le planning est présenté, avec un début de travaux en septembre 2024 par l'assainissement, puis l'eau potable, l'enfouissement des réseaux et la voirie ; les arbres seront plantés à l'automne 2025.

Concernant l'éclairage public, il est rappelé que l'éclairage est éteint la nuit à Marolles.

En 2017, la commune consommait 512000 kw/H

En 2023, il a été réalisé près de 50% d'économies d'énergie, ce qui a entraîné un coût constant, malgré la hausse de plus de 100% du coût de l'énergie.

Ces économies d'énergie représentent un équivalent de plantation de 310 arbres.

Les nouveaux éclairages seront en Led avec des lampes légèrement jaunes.

Questions/réponses

Etat des arbres : la commune est transparente concernant la santé des arbres ; une étude phytosanitaire a été faite et les arbres sont en bonne santé mais les travaux d'assainissement sont très importants, très profonds. Ceci va toucher les racines des arbres ce qui risque fortement d'entraîner des problèmes phytosanitaires à court ou moyen terme, sans parler des racines apparentes actuellement et qui sont dangereuses pour les piétons et créent des dommages aux propriétés riveraines.

Il va être planté plus d'arbres qu'actuellement (une trentaine). La hauteur des arbres peut poser souci avec le réseau aérien, donc celui-ci va être enfoui.

Feux tricolores : les 4 carrefours à feu seront maintenus, en étant mis aux normes.

Leur fonctionnement sera compatible avec le Chaucidou. Si la ville souhaite que les vélos soient prioritaires c'est possible.

Travaux de jour ou de nuit ? Ce seront des travaux de jour uniquement sauf, sans doute, pour la réfection de chaussée, qui devrait être de nuit.

M. le Maire rappelle qu'il va y avoir des travaux de réhabilitation de la Grande rue prochainement ; ils se feront de nuit.

Mise en séparatif des réseaux, où en est-on sur Marolles ?

Le schéma directeur est en cours et il est préconisé d'intervenir en priorité sur les grands axes.

La Grande rue est en séparatif. Le quartier Nord est en grande majorité en séparatif. Les rues au Sud sont en général en unitaire.

Pour toutes les constructions nouvelles, il est demandé une récupération des eaux à la parcelle.

Quid des riverains qui ont un réseau en partie privée en unitaire ?

Les riverains de l'avenue Charles de Gaulle qui n'auraient pas d'installation aux normes vont devoir se mettre aux normes (des financements de CDEA sont possibles).

Les riverains situés ailleurs dans Marolles, sur une rue en unitaire, sont invités à anticiper des travaux pour conserver leurs eaux pluviales à la parcelle pour réduire l'impact sur le milieu naturel.

Un rappel est fait sur les règlements de la gestion des eaux pluviales.

Séparation des eaux pluviales et eaux usées, est-il obligatoire de conserver ses eaux à la parcelle ?

Le mieux est de garder ses eaux à la parcelle mais les riverains dont les habitations sont déjà existantes, pourront se brancher sur le réseau d'eaux pluviales.

Plan de circulation alternative ?

Il n'est pas encore élaboré et doit être en partenariat avec CDEA et les services du département de l'Essonne.

Travaux sur le réseau gaz : lors de la phase projet, CDEA sollicite tous les concessionnaires afin de se manifester si une intervention sur leur réseau est prévue.

Avaloirs suffisants pour éviter les inondations en cas de fortes pluies ?

Toutes les pentes seront vers la voirie.

Chaque entrée charretière sera équipée d'une grille de qualité, pour éviter que les eaux ne rentrent dans les propriétés (l'entretien de cette grille sera à la charge des riverains).

Durant les travaux, les riverains sont invités à signaler les soucis.

Comme pour les autres travaux d'assainissement, M. le Maire signale que les entreprises seront invitées à répondre aux questions des riverains.

Entrées charretières très pentues, avec eaux pluviales qui inondent le sous-sol à côté de la pharmacie qu'est-il prévu ? : le but est d'améliorer l'existant. Le maître d'œuvre va devoir faire des propositions pour trouver la solution. Il y a un travail de nivellement à faire.

Inquiétude concernant la date de début des travaux alors que le maître d'œuvre n'est pas choisi :

CDEA a des accords-cadres avec des marchés subséquents. Ce sera la société Urbaine de Travaux qui sera l'entreprise chargée d'exécuter les travaux, ce qui permettra de gagner du temps. Elle a connaissance du planning et des impératifs à tenir.

Constat préalable avant travaux : Oui

Eclairage solaire, la question a-t-elle été étudiée ? Nécessite des panneaux solaires et des batteries. Le but est d'avoir des systèmes qui fonctionnent. Le solaire est coûteux en entretien et il n'y a aucun retour sur le devenir des batteries changées.

Carrefours à plateau surélevés : Ils vont réduire la vitesse.

Pourquoi avoir prévu feux tricolores et passages surélevés ? Les feux servent à fluidifier. Les passages surélevés servent à sécuriser. Les temps de feu seront bien étudiés pour s'adapter en fonction des heures de la journée.

Réflexion sur les flux venant du quartier du stade/Déviations durant les travaux

Ceci va être étudié avec le maître d'œuvre auquel il va être demandé de travailler sur les déviations. Un plan de déviation sera fait.

Il y a tout un travail à faire pour le transit, les bus.

M. le Maire espère que cette période de déviation donnera de nouvelles habitudes de circulation pour les usagers qui viennent des autres communes.

Comment les riverains vont pouvoir entrer et sortir ? A chaque habitation il y aura un aménagement pour traverser la tranchée. Le chef de chantier gèrera les choses en toute intelligence. Les riverains pourront sortir de chez eux ; les secours pourront accéder.

Libération au fil des travaux ou d'un coup ? : tout le revêtement sera mis en œuvre en une seule fois autant que possible. Néanmoins les stationnements en pavés drainants seront libérés au fur et à mesure de l'avancement.

Leds bleues au niveau des passages piétons, est-ce envisagé ? CDEA en a déjà posé à un carrefour ou c'était dangereux. Le retour sur expérience est qu'il est préférable de faire des aménagements de voirie sécurisants en amont. CDEA trouve cela dangereux, car cela attire l'œil/les voitures.

Livraison des commerçants ? Aucune livraison ne sera empêchée. Le chef de chantier sera sur le terrain et sera joignable pour être prévenu par les commerçants des dates et heures de livraison.

Souci de circulation aux heures d'écoles ? Les usagers vont devoir s'adapter. Le Chaucidou a été considéré comme le moins impactant.

Sas vélos ? Ils seront bien prévus, aux feux.

Stationnement sur le Chaucidou

Un arrêté peut être pris, accompagné d'une signalisation, afin d'interdire le stationnement sur cet aménagement.

La question de la piste cyclable a-t-elle été étudiée ? Oui, elle a été étudiée, mais il n'était pas possible de prévoir une piste cyclable, des trottoirs aux normes et des végétaux en nombre suffisant. La chaussée n'est pas assez large.

Où va commencer la tranchée par rapport au pont ? Les travaux commencent au niveau du carrefour et vont être rapides à cet endroit.

Jonction entre limite de propriété et domaine public ? Un constat sera fait. Une remise en état est prévue.

La chaussée sera-t-elle surélevée par les travaux ? L'idée est de garder à peu près le même niveau et d'améliorer l'existant pour les riverains.

Avant les travaux, il sera porté une grande attention pour les problématiques de pente, d'eaux pluviales qui, actuellement s'écoulent chez les riverains et provoquent des inondations.

M. le Maire remercie encore les participants pour leur présence et pour la qualité des échanges, nécessaires à une bonne finalisation du projet.

La réunion s'achève à 20h45.
